

**CONSEIL CANADIEN DES NORMES DE LA RADIODIFFUSION  
CONSEIL RÉGIONAL DU QUÉBEC**

Annexe

TQS concernant *Faut le voir pour le croire*

(CCNR Décision 99/00-0460)

---

## **La plainte**

Le 16 mars 1999, un téléspectateur envoie le courriel suivant au CRTC et celui-ci est acheminé au CCNR :

Je vous écris pour vous formuler une plainte au sujet de l'émission *Faut le voir pour le croire* diffusé au canal télévision Quatre saisons à 19h30 mardi le 14 mars 2000. On y voyais des couples hétérosexuelles et homosexuelles avoir des rapports sexuels à l'insu des caméras. Je trouve inapproprié et immorale de diffuser de telle chose à la télévision.

J'étais assise avec mon mari et mes deux enfants de 11 et 15 ans et nous venions tout juste de regarder au même poste *Rôle de Vidéo*. Donc, tout le monde sais bien que tous les enfants aiment bien cet émission *Rôle de Vidéo* et que la plupart des familles à cette heure là regarde TQS. Dans les scènes qui y étaient présentées entre autres deux femmes dans une buanderie qui se faisaient le cunnilingus ensuite il y avait un couple dans un ascenseur où l'on voyait l'homme dénudé et empoigné généreusement les seins de la femme, il y avait également un couple dans un stationnement sur le capot d'une voiture avoir une relation sexuelle par derrière, ils ont également montré plusieurs autres scènes de nudité et ainsi rabaisser la sexualité à un niveau plus bas que l'animal, car même des animaux n'ont pas la perversité des humains. Cela atteint gravement la pudeur et la moralité des enfants de notre génération. Ce passage de l'émission a duré environ une quinzaine de minutes, ils ont placé à quelques endroits des *Asouires* sur les parties génitales des gens pour prétexte de pudeur mais les scènes étaient tellement explicites et inacceptables que cela m'a donné *Le Haut le Coeur*.

Comment des gens peuvent-ils téléviser pareils scènes pornographiques à la télé à ces heures d'écoute. Souvent le mardi, moi et mon époux allons au cinéma (car c'est à rabais le mardi), que serait-il arrivé si nous n'aurions pas été là, les enfants auraient probablement regardé toutes les scènes pornographiques et malgré le fait de notre présence ils ont eu le temps d'en voir suffisamment pour troubler leur pudeur et pour fausser la vraie image de la sexualité et tous les commentaires qui accompagnaient ces images laissaient sous-entendre l'infidélité des partenaires. Je trouve aberrant de constater que de telle chose se produise à l'heure actuelle où l'on constate l'éclatement des familles, la jeunesse qui semble de plus en plus troublée, ne cherchez pas plus loin, leur pureté est entachée au plus haut point par des émissions comme celle-ci.

Dans ma jeunesse (j'ai 33 ans) il n'y a pas si longtemps on n'aurait jamais vu chose pareille. Voici toute mon indignation! En espérant ne plus voir de telle chose. Je place en vous ma confiance pour que cette plainte ne soit pas sans effet et que nous, petits téléspectateurs assis dans notre salon ayons notre mot à dire en ce qui concerne ce qui est diffusé à la télévision. Merci!

## II. La réponse du radiodiffuseur

La Vice-présidente aux Communications de TQS réponds au plaignant le 12 avril 2000, avec la lettre qui suit :

Nous accusons réception de la lettre que vous nous avez fait parvenir via le CCNR concernant votre insatisfaction face à la diffusion de l'émission *Faut le voir pour le croire*, diffusée le 14 mars dernier. Nous regrettons que cette émission vous ait offensé, ainsi que votre famille et nous avons pris bonne note de vos commentaires.

Cette émission rapporte des situations cocasses où des gens se sont trouvés dans l'embarras à leur insu. Effectivement, il arrive que des scènes plus osées soient présentées. Toutefois, les scènes les plus voyantes sont censurées. De plus, cette émission ne s'adresse pas à un public jeune, mais averti et qui a toujours le choix de changer de chaîne ou continuer à écouter l'émission tout en acceptant son contenu.

De plus, prenez note que TQS ne diffuse aucune émission nommée ADrôle de vidéo@, qui jouait précédemment chez un compétiteur.

Nous apprécions recevoir les commentaires de nos auditeurs et nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous écrire.

Veuillez agréer, Madame, nos sincères salutations.

### Premier dossier: 99/00-116

Dans une lettre en date du 2 novembre 1999, une dame se plaint de la diffusion de l'émission *2000 ans de bogues*. La lettre se lit comme suit :

Je suis une mère de famille qui croit encore à certaines valeurs morales. Je trouve inacceptable que T.Q.S. diffuse une émission comme ALe bogue de l'an 2000" avec animateur Jean-René Dufort, sur un thème de cul.

Eh! Oui! Mardi soir le 26 octobre à 19h30 mes enfants comme beaucoup d'autres étaient devant le petit écran de télévision et regardaient défiler des vagins, des pénis et des fesses en plastiques avec explication et rigolades à l'appui.

Belles représentations de nos valeurs! J'aimerais savoir où classer ce genre d'émission. Est-ce une émission de divertissement? Est-ce une émission d'éducation sexuelle?

De voir se promener des filles aux seins découverts dans un tournage porno. De voir une partouze, une orgie de cul sur petit écran à 19h30; il y a effectivement un ABOGUE@ à quelque part. Des scènes éclairs de violence et de destruction captées par l'oeil de mes enfants et de combien d'autres, sous le signe humoristique.

Vous voilà tombé très bas T.Q.S.

Une note finale à tout cela: un gros TABARNAK pendant le générique de l'émission.

Bravo! T.Q.S.

La Vice-présidente aux Communications de TQS a répondu à la plaignante le 29 novembre 1999, avec la lettre qui suit:

Nous accusons réception de votre lettre via le C.C.N.R. concernant votre insatisfaction face à la diffusion de l'émission *2000 ans de bogues* sur nos ondes. Nous regrettons que cette émission vous ait offensé et nous avons pris bonne note de vos commentaires.

L'émission en cause est une émission d'humour, un documentaire de divertissement. Ce n'est en aucun cas un documentaire Ascientifique@. L'épisode portant sur le sexe se voulait plus un rappel humoristique sur ce sujet à travers les âges. Quant à la séquence sur l'industrie pornographique (qui débutait à la 24e minute de l'émission), celle-ci faisait donc en aucun cas l'apologie des films pornographiques mais était plutôt prétexte à dérision.

Veillez également noter qu'une bande défilante contenant l'avertissement suivant a été diffusé au début de l'émission: Al'émission contient des scènes et un langage pouvant ne pas convenir à de jeunes enfants. La supervision des parents est conseillée@. Cet avertissement a également été rediffusé au début 4<sup>e</sup> bloc (vers 19h50). Des caches étaient également visibles à dix reprises lors de scènes d'actes sexuels. Quant au mot *tabarnak* entendu lors du générique de fin, il faisait partie de ce qu'on appelle des Bloopers@, c'est-à-dire des scènes ratées, coupées au tournage et que l'on montre parfois dans le but de montrer les coulisses du tournage.

Nous apprécions recevoir les commentaires de nos auditeurs et nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous écrire.

Veillez agréer, madame, nos sincères salutations

## **Deuxième dossier: 99/00-345**

Un deuxième plaignant nous transmet sa plainte le 30 décembre 1999, à propos de la diffusion de la même émission de TQS, *2000 ans de bogues*. La lettre se lit comme suit:

La présente a pour but de formuler une plainte à l'endroit du réseau de télévision *Quatre-Saisons*, plus particulièrement concernant une émission télédiffusée le 26 octobre 1999 à 19h30. Lors de l'émission *A2000 ans de bogues@*, on présentait une chronique sur la sexualité humaine intitulée *Alé sexe@*.

La principale critique concerne l'heure de diffusion que l'on peut qualifier de trop hâtive, compte tenu de la teneur des propos ayant trait à la sexualité ainsi qu'aux images qui ont été présentés lors de l'émission.

À une heure de télédiffusion hâtive, nombre de jeunes ont pu capter les propos tordus tenus sur la sexualité, ces propos ayant le pouvoir d'impressionner les enfants. Dans la chronique, on relatait que, dans certaines peuplades d'Afrique, il était coutume chez des adolescents mâles d'ingurgiter le sperme d'autres mâles, ceci étant un rite de passage à l'âge adulte. Et puis, on disait aussi que les mâles Grecs du temps de l'antiquité pratiquaient l'homosexualité sur la place publique.

Quant aux images présentées lors de l'émission, elles ne convenaient pas du tout aux plus jeunes ou aux enfants. Lors de la visite dans une boutique érotique et pornographique, on exposait des représentations plastiques d'organes sexuels humains masculins et féminins en état d'excitation; ces

représentations étaient tellement proches de la réalité qu'on aurait dit de vrais organes. Or, fort est de reconnaître qu'il y a des contextes beaucoup plus sains et respectueux de la personne humaine pour présenter la sexualité aux jeunes que dans ce qui était présenté à la télé lors de l'émission.

Ce n'est pas la première fois que TQS fait étalage de la sexualité et de ses déviants à des heures de télédiffusion hâtive. En outre, on présente fréquemment de la violence lors d'émissions. Qu'il y ait ou non un avertissement en début de programme à l'effet que l'écoute du programme est déconseillée aux enfants, plusieurs moins âgés sont parfaitement en mesure d'assister à la télédiffusion. Les parents ne sont pas nécessairement là à tout surveiller, d'autant plus que normalement, on ne s'attend pas nécessairement à ce que de telles émissions soient présentées à une heure si hâtive.

Je crois tout-à-fait raisonnable que vous sévissiez à l'endroit de TQS. Vous avez le pouvoir et le devoir de le faire. Ceci pour le bien de la génération montante et pour le bien de la communauté en général.

Merci de m'avoir accordé votre attention.

La Vice-présidente aux Communications de TQS a répondu au plaignant le 1<sup>er</sup> mars 2000 de la façon suivante :

Nous accusons réception de la lettre via le C.C.N.R. concernant votre insatisfaction face à la diffusion de l'émission *2000 ans de bogues*, diffusée le 26 octobre dernier, animée par Jean-René Dufort. Nous regrettons que cette émission vous ait offensé et nous avons pris bonne note de vos commentaires.

L'émission en cause est une émission d'humour, un documentaire de divertissement. Ce n'est en aucun cas un documentaire scientifique ou éducatif. L'épisode de cette semaine-là portait sur le sexe et se voulait plus un rappel humoristique que travers les âges. Il y a également eu une séquence sur l'industrie pornographique (qui débutait à la 24<sup>e</sup> minute de l'émission), mais celle-ci ne faisait donc en aucun cas l'apologie des films pornographiques mais était plutôt prétexte à dérision.

Veillez également noter qu'une bande défilante contenant l'avertissement suivant a été diffusé au début de l'émission: *Al'émission contient des scènes et un langage pouvant ne pas convenir à de jeunes enfants. La supervision des parents est conseillée.* @ Cet avertissement a également été rediffusé au début du 4<sup>e</sup> bloc (vers 19h50). Des caches étaient également visibles à dix reprises lors de scènes d'actes sexuels.

Nous apprécions recevoir les commentaires de nos auditeurs et nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous écrire.

Veillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.